

APPEL À CONTRIBUTIONS :**GESTION PATRIMONIALE – DIAGNOSTIC PERMANENT : CONNAITRE ET MAINTENIR SES INFRASTRUCTURES****LE CONTEXTE**

Les infrastructures du petit cycle de l'eau en France (usines de potabilisation, usines d'épuration et réseaux associés) représentent un patrimoine important qui doit être maintenu et renouvelé. La gestion de ce patrimoine est un enjeu majeur pour les collectivités. Ces infrastructures et notamment les réseaux de distribution et de collecte sont vieillissants aujourd'hui en France : la moitié a plus de 40 ans et certains sont peu efficaces (pertes en eau, etc.). Leur durabilité et leur performance doivent être évalués pour garantir l'efficacité des systèmes, la préservation des ressources en eau et de l'environnement.

Les actions indispensables de maintenance, de réhabilitation, de renouvellement des infrastructures nécessitent des investissements importants. Les services doivent donc mettre en place une stratégie efficace pour trouver un équilibre entre les performances des infrastructures, les risques encourus et les coûts à engager. Cette stratégie consiste à prévoir, anticiper, organiser. Elle implique une bonne connaissance de l'état et du fonctionnement des infrastructures afin d'identifier les actions prioritaires et à planifier les investissements à mener. Il est indispensable de centraliser l'information, de la partager et la structurer puis de mettre en place des indicateurs pour faciliter le suivi de la démarche. Le diagnostic permanent des systèmes d'eau et d'assainissement est un des leviers majeurs de la gestion patrimoniale et ces démarches s'intensifient.

Ces dernières années, cette démarche de diagnostic permanent est impulsée par la réglementation en assainissement qui la rend obligatoire pour certains systèmes (arrêté du 21 juillet 2015). Pour l'eau potable, le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, suite au Grenelle de l'environnement a imposé des objectifs de rendement de réseaux.

LES OBJECTIFS

Ce dossier technique traite du diagnostic permanent et de la gestion patrimoniale des infrastructures d'eau et d'assainissement pour l'ensemble des composants ouvrages de génie civil, mais aussi équipements industriels hydrauliques (pompes, vannes) ou électriques, ainsi que les réseaux ou ouvrages linéaires.

Sont notamment recherchés :

- des retours d'expérience ou des témoignages de collectivités pour présenter les démarches initiées, leurs résultats ainsi que leur point de vue sur les difficultés à surmonter et les bonnes pratiques à retenir ;
- des articles scientifiques et techniques sur la description d'outils innovants pour accompagner ces démarches : outils d'aide au diagnostic de l'état du patrimoine, modèles d'optimisation ; outils d'aide au suivi de la démarche et de ses progrès ; ...

L'ÉCHEANCIER

Lancement de l'appel à contributions.....	08/06/2021
Date limite pour soumettre une contribution.....	01/02/2022 01/03/2022
Publication prévisionnelle dans la revue <i>TSM</i>	2 nd semestre 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique *TSM* sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans *TSM*, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site internet de *TSM* (astee-tsm.fr) et les articles devront être soumis en ligne : astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/.

Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à redaction.tsm@astee.org.